



BANQUE des
TERRITOIRES



Action Cœur de Ville en Bretagne

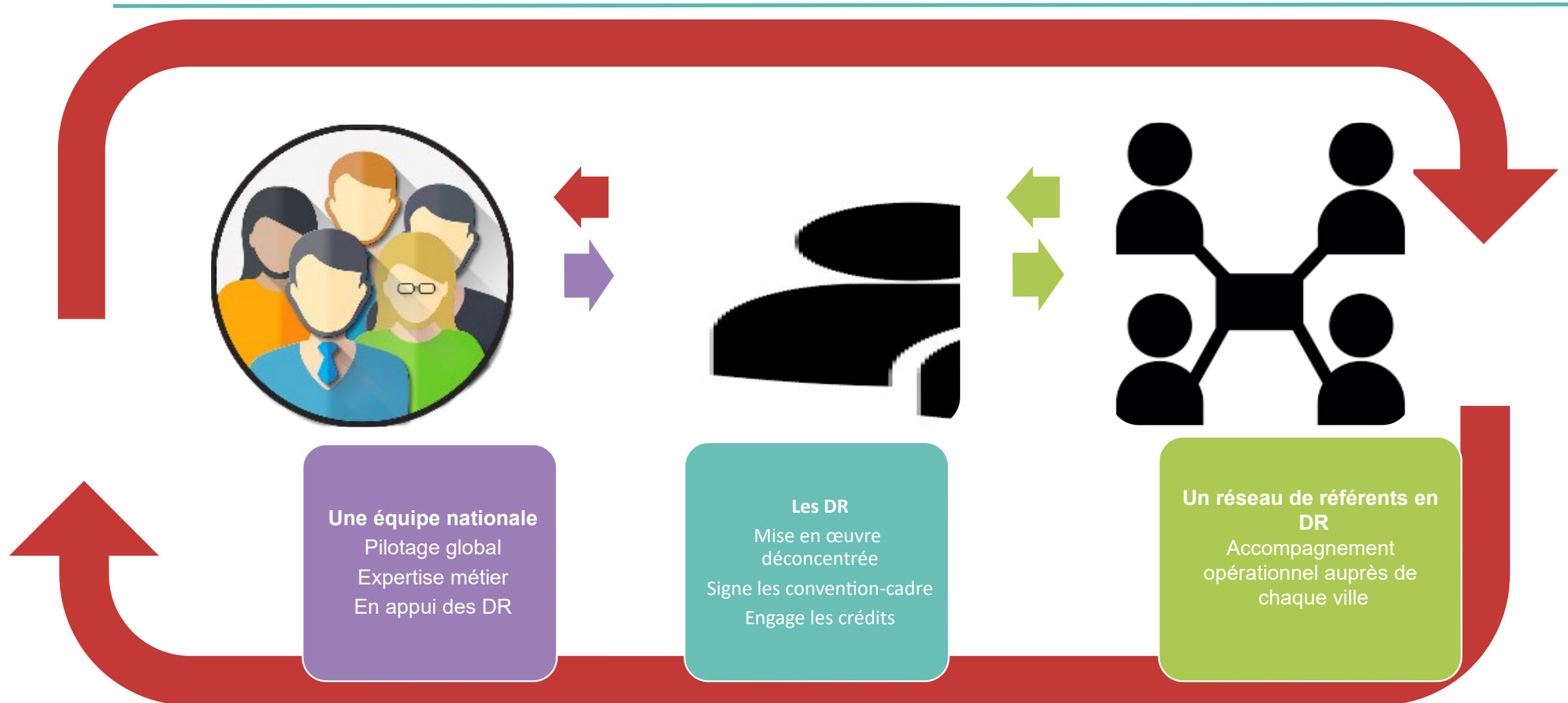
Bilan d'étape pour la BdT présenté en Comité régional d'engagements du 1^{er} avril 2019

01

**Mobilisation des équipes de la
Banque des Territoires**



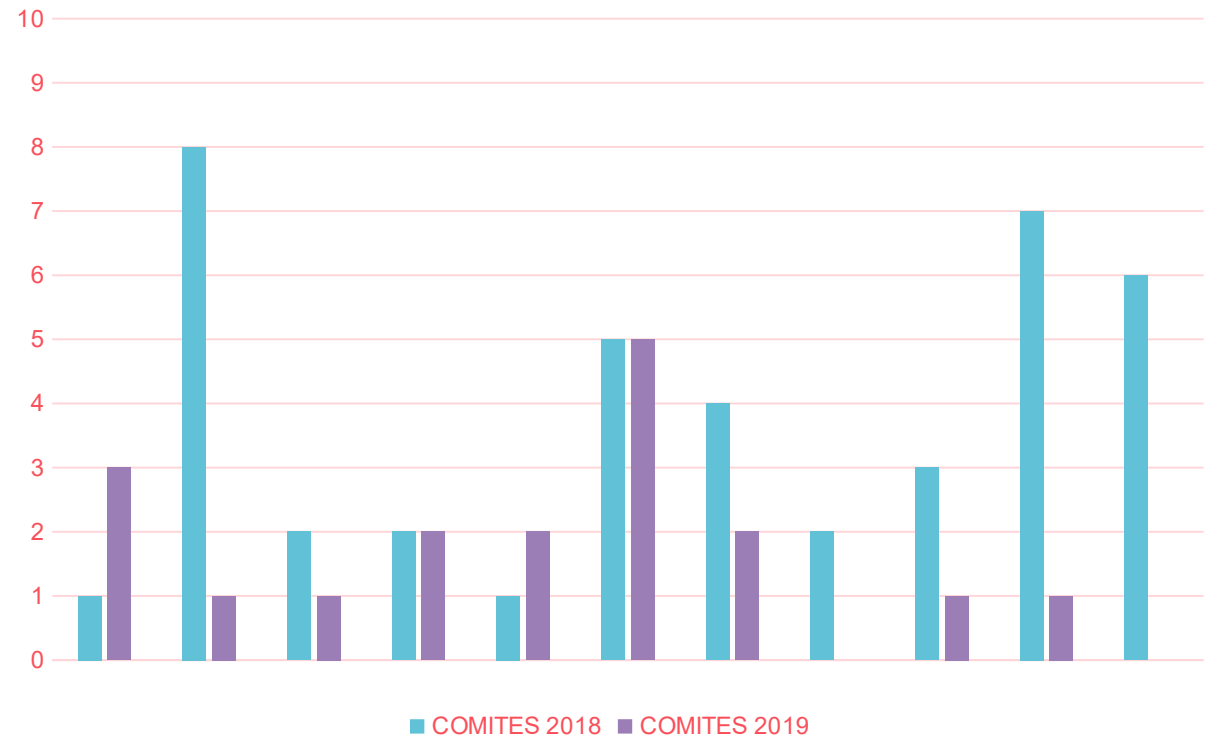
Une organisation en mode projet



En Bretagne, nous avons participé à 59 comités de projets ACV

- ✓ **9** référents mobilisés en interne
- ✓ **41** réunions en 2018
- ✓ **18** réunions depuis le début 2019

Participation par ville à fin mars 2019

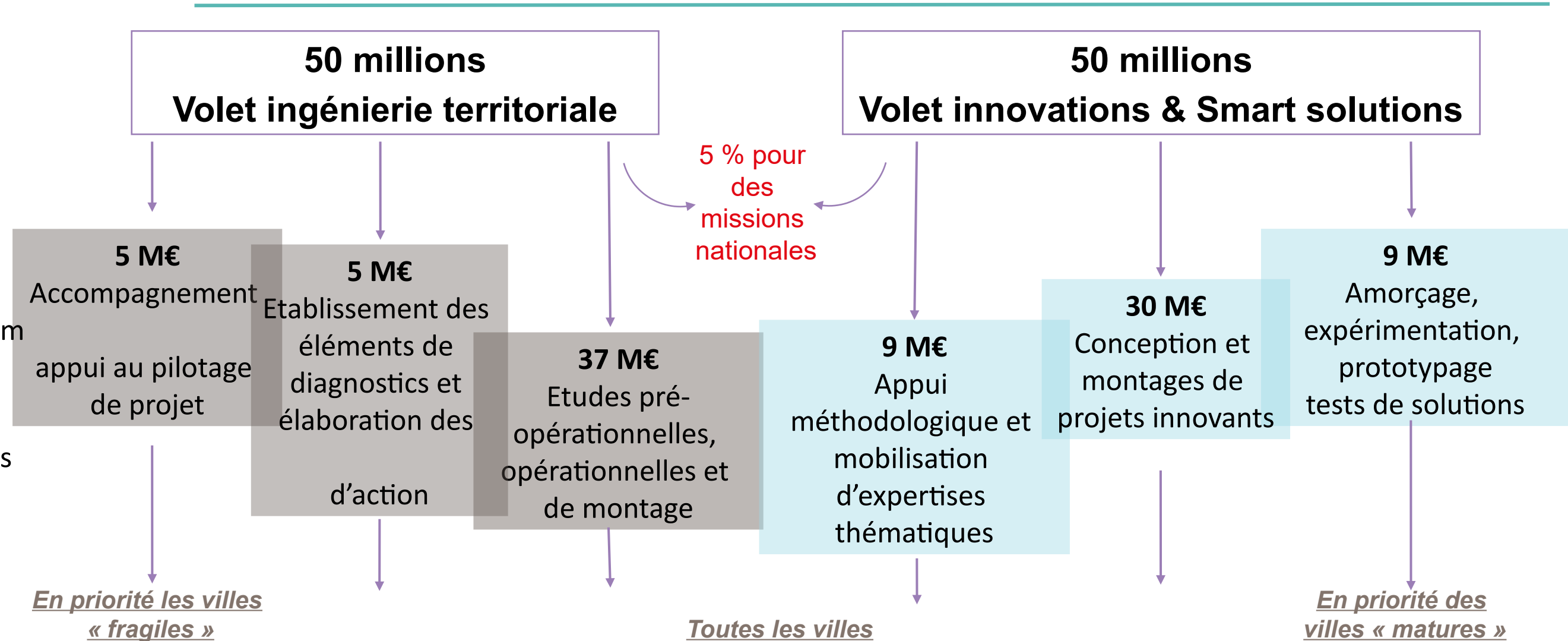


02

**Mobilisation de nos moyens en
ingénierie**



Une enveloppe nationale de 100 M€ de soutien à l'ingénierie (fonds propres de la Banque des Territoires)



En Bretagne, près de 300 K€ d'ores et déjà mobilisés

161 K€ en cofinancement d'études

A Fougères :

- Diagnostic global
- Etude PEM

A Vannes :

- Mobilités
- Circulations
- Programmation Petits Fers
- Hermine

A Lorient :

- Halles Merville
- Action smart city avec les commerçants

A Saint Briec

- Développement commercial : diagnostic et scénarii opérationnels

Etude modélisation économique d'une « société foncière » consacrée aux centralités :

- Exploitation des données travaillées avec l'EPF et Sem Breizh à partir des dossier des 35 lauréats cycle opérationnel du 1^{er} AAC (bourgs et villes)
- Visites de 6 sites jugés représentatifs pour préfigurer un plan d'affaires potentiel
- Modélisation économique sur la base de projets **non** exclusivement commerciaux mais intégrant du logement ou des équipements
- Restitution finale le 9 avril

144 K€ au titre du « management de projets »

A Morlaix

- Prestataire > ALGOE

A Fougères :

- Prestataire > CITADIA

A Redon

- Prestataire > ESPELIA

A Pontivy :

- Prestataire > ARTELLIA

Principaux enseignements

- ✓ Des sollicitations inégales au démarrage du dispositif
- ✓ Des besoins complémentaires à venir estimés à 240 K€ en cofinancements d'études et 160 K€ en management de projets
- ✓ Un taux de cofinancement moyen conforme à la moyenne nationale : autour de 30%
- ✓ Une difficulté à mobiliser l'enveloppe smart city qui permettrait pourtant de tester de nouvelles solutions

03

Mobilisation des prêts et des fonds propres



Une enveloppe nationale de 700 M€ de prêts « PRU-ACV » (épargne règlementée)

Caractéristiques du Prêt ACV

Durée de la phase de mobilisation :	5 ans maximum (<i>en plus de la durée d'amortissement du prêt</i>)
Durée d'amortissement :	20 ans maximum (<i>avec possibilité de dérogation à 25 ans</i>)
Périodicité :	Trimestrielle / Semestrielle / Annuelle
Index :	Index Livret A, Index inflation



Principaux enseignements en Bretagne

- ✓ **Aucune sollicitation** en Bretagne à date.
- ✓ Cette offre est dédiée aux seules opérations relevant du périmètre ORT **et** identifiées dans la convention ACV. Mais **nous pouvons d'ores et déjà instruire toutes les demandes de nos 11 CV.**
- ✓ Mailing de rappel aux 11 collectivités suivra ce comité.

FOCUS : le prêt « renouvellement urbain – action Cœur de Ville »

Pour accompagner la revitalisation des 222 centres-villes retenus dans le programme Action Cœur de Ville (ACV), la Banque des Territoires lance l'offre de prêt «PRU-ACV» disponible sur la période **2018-2022**.

Pour qui ?



- ✓ Les collectivités territoriales ;
- ✓ Les EPCI ;
- ✓ Les régions dotées de la personnalité morale ;
- ✓ Les établissements publics de santé ;
- ✓ Les universités ;
- ✓ Les organismes de logement social ;
- ✓ Les entreprises publiques locales ;
- ✓ Les établissements publics fonciers (EPF) ou d'aménagement (EPA) ;
- ✓ Les opérateurs de droit privé ;
- ✓ Les sociétés réalisant l'investissement conduit dans le cadre d'un marché de partenariat (PPP) ou dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Pour quoi ?



- ✓ les équipements publics (ex : construction, acquisition ou réhabilitation de bâtiments publics) ;
- ✓ les infrastructures et aménagements urbains (ex : infrastructures de transport, d'eau potable et d'assainissement, hospitalières, de valorisation des déchets) ;
- ✓ les équipements publics de service de proximité (ex : dispensaires, service aux personnes...) ;
- ✓ les opérations de requalification économique (ex : construction, acquisition ou réhabilitation de bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation économique du quartier (commerces, bureaux...)).

Conditions d'éligibilité



Pour être éligible au PRU ACV, les projets doivent respecter deux conditions cumulatives :

- ✓ Etre situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) telle que définie par la loi ELAN ;
- ✓ Figurer dans une convention Action Cœur de ville des 222 villes du dispositif national.

Une enveloppe nationale de 900 millions pour co-investir

(fonds propres de la Banque des Territoires)

200 millions dans des sociétés foncières dédiées à l'activité économique

- ✓ créer/renforcer dans chaque région un ou plusieurs opérateurs qui joueront le rôle de sociétés foncières
- ✓ implanter des commerces et activités économiques dans les secteurs de redynamisation
- ✓ développer des outils d'économie mixte

700 millions pour co-investir aux côtés d'acteurs privés sur leurs projets de développement

- ✓ création d'entreprises
- ✓ services innovants de mobilité intelligente et durable
- ✓ nouveaux services aux publics
- ✓ maisons de santé
- ✓ tiers lieux et immobilier économique innovants
- ✓ cinémas de centre-ville
- ✓ rénovation et pilotage énergétique des bâtiments publics,

Principaux enseignements

- ✓ La plupart des projets d'envergure identifiés relève de maîtrise d'ouvrage publique.
- ✓ Quand une rentabilité économique existe, les collectivités ne sont pas spontanément intéressées par un accompagnement BdT (Quimper, Saint Malo, Vannes).
- ✓ **Vocation de la société foncière « centralités » à créer : intermédiation et effet levier (investisseurs + banques)**

En conclusion

- ✓ 100% des demandes exprimées ont été traitées,
- ✓ Notre capacité financière d'intervention, y compris ingénierie, reste importante.
- ✓ Les prêts ACV sont liés au périmètre ORT de chaque ville
- ✓ **La création de la foncière régionale sera un outil privilégié de notre intervention en tant qu'investisseur avisé**

Merci de votre attention

banquedesterritoires.fr

 | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

